

La Lettre des Lycées Pros



Qui peut croire que les deux grandes priorités de la réforme du lycée professionnel sont le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle ? Pour le ministère, lutter contre le décrochage scolaire, c'est facile. On diminue le nombre d'heures de cours, on augmente les semaines de PFMP et on gratifie les stages jusqu'à 1 200 euros sur l'année de Terminale. En plus, cela permet aux entreprises de profiter d'une main-d'œuvre gratuite que l'on gratifie à très bas coût (2,85 euros de l'heure). **À la CGT Enseignement Privé, nous privilégions un projet émancipateur qui repose sur une éducation favorisant la prise de conscience des jeunes citoyennes et citoyens.** Nous aspirons à une instruction de haute qualité et à une formation professionnelle diplômante, authentiquement qualifiante dans toute sa diversité et sa liberté de choix et de parcours. Malheureusement, les priorités du Ministère semblent se limiter au budget, ce qui va à l'encontre de la réussite de nos élèves. La CGT Enseignement Privé s'engage fermement et poursuivra son combat pour offrir une formation de qualité aux élèves des lycées professionnels.

La CGT Enseignement Privé répond à vos questions

Réorganisation de la Terminale

Katie (Académie de Bordeaux)

Où puis-je trouver le texte qui définit la nouvelle organisation et la grille horaire du BAC PRO ?

Katie, la réorganisation pour le baccalauréat professionnel a fait l'objet d'un arrêté modifiant le texte du 21 novembre 2018 « relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ». Celui-ci a été publié au Journal officiel du 3 février 2024. Tu le trouveras à l'aide du lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049083922>

Terminale : Parcours différencié

Alexandre (Académie de Poitiers)

Comment va être organisé le parcours différencié ?

Alexandre, le parcours différencié c'est soit 6 semaines de stage supplémentaires ou 6 semaines de préparation à la poursuite d'études supérieures.

À partir de mi-mai les élèves choisiront leur parcours et celui-ci n'entrera pas dans le cadre des évaluations certificatives. Une fois le choix effectué, il ne sera pas définitif et les élèves pourront demandé à changer de parcours à leur demande à tout moment.

Emploi : personnels de droit privé

Carole (Académie de la Réunion)

Cette réforme du lycée professionnel impacte-t-elle l'emploi des personnels de droit privé des établissements ?

Oui Carole, les réformes, dont celle-ci, impactent l'emploi des personnels de droit privé. Lorsque le but d'une réforme est de réaliser des économies et de réduire le nombre d'élèves dans les lycées professionnels, les subventions de l'État reversées aux établissements diminuent automatiquement. Par conséquent, le maintien de l'emploi de certains salariés peut être menacé. N'hésite pas à poser cette question lors d'un Comité Social et Économique dans ton établissement.

Dispositif : effectifs réduits

Philippe (Académie de Nantes)

Quels moyens seront mis à notre disposition pour la mise en place de groupes à effectif réduit en mathématiques et en français en 2nde et en 1ère ?

Philippe, aucun moyen spécifique ne sera octroyé. Ces groupes seront organisés dans le cadre des heures disciplinaires prévues dans la grille horaire. Par contre, les 90 heures d'accompagnement personnalisé de 2nde seront réduites à seulement 30. Une belle aide pour les élèves ! Les temps d'enseignement à effectifs réduits devront s'intégrer à la progression pédagogique de la classe entière. Qui dit effectif réduit dans un groupe dit effectif plus nombreux dans l'autre groupe... selon le bon vieux principe des vases communicants.

Réorganisation de la Terminale

Anh Nguyêt (Académie de Paris)

Quelles conséquences aura l'avancement des épreuves du Bac Pro au mois de mai ?

Les élèves de Terminale auront été moins bien préparés à ces épreuves avancées d'un mois. L'expérience a été tentée pour le Bac général : un fiasco et le ministère a renoncé. Les élèves ne seront pas bien préparés aussi, après six semaines d'interruption de leurs cours habituels, pour les deux dernières épreuves qui se dérouleront fin juin ou début juillet, ainsi que pour l'oral de rattrapage. Les élèves de 2nde et 1ère seront sans doute concernés aussi si leur établissement est centre d'examen en mai, ils devront probablement partir en stage à ce moment-là et revenir en cours en juin. Enfin, pour les enseignants, après les épreuves du bac en mai, il faudra assurer les corrections, participer aux commissions et aux jurys, tout en poursuivant les cours avec les autres classes et les visites de stage. Une usine à gaz ingérable et surtout invivable !

Terminale : Parcours différencié

Stéphane (Académie de Montpellier)

L'élève qui choisit de faire les 6 semaines supplémentaires de stage s'interdit-il une poursuite d'étude ?

Non Stéphane, le parcours choisi par l'élève n'est pas déterminant. Un élève peut très bien décider de choisir le parcours de préparation à l'insertion professionnelle afin de réaliser les 6 semaines de stage supplémentaires pour ensuite décider de poursuivre ses études, car rien ne lui interdit.

Temps de formation

Aminata (Académie de Limoges)

Les syndicats pour une fois sont d'accord : ils disent tous que les élèves vont y perdre. Pouvez-vous être plus précis ?

Petit retour historique.

En 2000, un bachelier professionnel du tertiaire avait suivi 3355 heures de cours en 4 ans (BEP + Bac Pro). Celui de 2009 avait déjà perdu plus de 500 heures de cours, aussi bien dans le domaine général que professionnel, quand le bac pro est passé en 3 ans. Et plus de 300 heures supprimées encore en 2019 avec la réforme Blanquer.

Aujourd'hui, si la réforme est appliquée, ce sont encore plus de 170 heures qui seront supprimées, avec une formation qui ne reposera plus que sur 2350 heures de cours en trois ans.

Alors oui, les élèves vont y perdre.

Ce sont plus de 1000 heures de cours qui ont été volées aux bacheliers professionnels en 25 ans : ils sont moins bien formés pour leur métier et ils ont moins reçu de culture générale. Et ce ne sont pas les six semaines de cours au volontariat en mai-juin de l'année de Terminale qui les prépareront mieux au BTS.

PFMP : Allocation financière

David (Académie de Lille)

Les PFMP réalisées lors du parcours de préparation à l'insertion bénéficieront-elles de l'allocation financière prévue par l'État ?

Oui David, ces PFMP effectuées au titre de ce parcours (6 semaines) seront concernées par l'allocation comme les PFMP obligatoires. Les mêmes règles s'appliqueront quant aux pièces justificatives nécessaires permettant d'attester de la réalisation effective de ces périodes.

Terminale : Parcours différencié

Marie-Edith (Académie de Normandie)

Quels programmes enseignons-nous aux élèves choisissant le parcours "préparation au supérieur" ?

Oh, pas trop vite ! Déjà on sait que les matières générales et professionnelles sont concernées, alors les programmes ! L'organisation des enseignements dépendra du chef d'établissement. Les élèves auront du "renforcement méthodologique" et travailleront leurs "compétences psychosociales." Je suis certain que tu as compris !

Mythe ou réalité

Louise-Khadija (Académie de Dijon)

On a l'impression que les lycées professionnels sont toujours visés. Impression ou vérité ?

Les deux. C'est une vérité que nous avons subi de nombreuses réformes en LP. Nous avons plusieurs explications. D'abord, nous sommes le plus petit corps au sein de l'éducation nationale, le plus facile à attaquer pour faire des économies sur notre dos. Ensuite, toujours pour la recherche permanente d'économies, il se trouve que le coût de la formation est plus élevé en LP, avec les équipements nécessaires. Enfin, l'enseignement professionnel a toujours été méprisé, le pouvoir ne veut pas mettre de moyens pour de futur·e-s ouvrier·e-s ou technicien·ne-s.

D'un autre côté, c'est une impression, car en maternelle et au primaire, en collège, au lycée général, tous les métiers de l'éducation ont été attaqués. Et ce qui nous unit tous... c'est d'avoir subi le gel des salaires, les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, une déconsidération générale.

Alors pour se défendre dans les LP, il faut lutter avec tou·te·s les autres !

La CGT-EP revendique !



- ✓ l'égalité des chances
- ✓ un enseignement de qualité
- ✓ un projet émancipateur pour les élèves
- ✓ le maintien des spécificités de matières
- ✓ la reconnaissance salariale